

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

PV du conseil municipal du treize avril deux mil vingt et un

Le treize avril mil vingt et un à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 23

Nombre de conseillers votants : 25

Date de la convocation : 07 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed				X
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène	X			
BARRERE	Rémy	X			
GUERIN	Stéven		X	M. Mora	
MARQUET	Sandrine		X		
CONESA	Claire		X	M. Salat	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2021-16 : Modification de la désignation des membres de commissions communales suite à la démission de conseillers municipaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour rappel, en date du 16 juin 2020, il a été instauré sept commissions municipales permanentes, composées comme indiqué ci-dessous :

- Finances : 6 membres (5 de la majorité, 1 de l'opposition)
- Travaux /Grands projets : 7 membres (6 de la majorité, 1 de l'opposition)
- Urbanisme : 4 membres (3 de la majorité, 1 de l'opposition)
- Environnement / Innovation / Economie : 7 membres (6 de la majorité, 1 de l'opposition)
- Education / Jeunesse / Enfance /Citoyenneté : 5 membres (4 de la majorité, 1 de l'opposition)
- Culture et patrimoine : 7 membres (6 de la majorité, 1 de l'opposition)
- Action sociale / Economie solidaire : 7 membres (6 de la majorité, 1 de l'opposition)

Il rappelle qu'à la suite à la démission de Monsieur Vayssier Francis, membre de commissions, il revient au Conseil de décider de le remplacer ou de supprimer le poste devenu vacant.

Il précise que conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les membres des commissions municipales sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Pour les Communes de plus de 1 000 habitants : La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Nota : Le nombre indiqué ci-dessus exclut le maire et chaque conseiller municipal est membre de quatre commissions au plus.

Commission	Conseiller(s) délégué(s)	Membres
Finances		Ahmed Allal Martine Barat-Touig Jessica Fontenier Pierre-Alexandre Morisot Danielle Serressèque Alain Augusto
Travaux Grands projets	Didier Claverie Stéphane Leydert	Rémy Barrère Eric Lanouilh Didier Salat Serge Siaffa Agnès Casenave Dit Milhet
Urbanisme	Gwendoline Lavigne	Martine Barat-Touig Stéphane Leydert Agnès Casenave Dit Milhet
Environnement Innovation Economie	Ahmed Allal	Emmanuelle Boone Hélène Charpentier Florent Lалуcaa Eric Lanouilh Pierre-Alexandre Morisot Agnès Casenave Dit Milhet

Education Jeunesse Enfance Citoyenneté	Emmanuelle Boone Béatrice Delquignie	Claire Conesa Anne Gouvet Marie Kéruzoré
Culture Patrimoine	Claire Conesa	Loïc Crovella Steven Guérin Christine Jaeglé Pierre-Alexandre Morisot Didier Salat Alain Augusto
Action sociale Economie solidaire	Anne Gouvet	Hélène Charpentier Christine Jaeglé Sandrine Marquet Nicole Rouzières Serge Siaffa Marie Kéruzoré

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*


Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, le 13 avril 2021

Le Maire,

Pascal MORA



Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 064-216402370-20210413-2021_16-DE